

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : DROITS DE PLACE - Marché équitable de Bayonne

Madame DARMENDRAIL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Plusieurs associations ou petites entreprises de la région s'activent en faveur du commerce équitable de produits alimentaires ou artisanaux d'ici ou d'ailleurs.

Elles se sont regroupées pour fonder en janvier 2005 l'association « le Marché Equitable de Bayonne ». Celle-ci est ouverte à tout acteur entrant dans les critères du commerce équitable, tels des producteurs fermiers engagés dans la promotion de l'agriculture paysanne biologique ou des artisans vendant directement leur production. L'association envisage d'ailleurs d'accueillir comme partenaire l'Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque et l'Association de Développement de l'Agriculture Biologique et Durable.

...

Dans ce contexte, la Ville de Bayonne souhaite, en tant que principal lieu d'animation commerciale de l'agglomération, participer à la promotion de cette nouvelle forme de commerce et soutenir l'action de l'association « Le Marché Equitable de Bayonne ».

La Ville a donc décidé d'organiser un marché équitable mensuel qui se tiendra sur la place de la République, le deuxième samedi de chaque mois de 16h à 20h.

Ce marché accueillera entre 20 et 30 exposants sélectionnés selon un cahier des charges spécifique respectant les critères et les pratiques du commerce équitable et défini en collaboration avec l'association en question.

Les exposants occupant le domaine public, la Ville de Bayonne percevra un droit de place qui est fixé à 0,8 €le m² par jour.

Je vous propose en conséquence d'autoriser la création du Marché Equitable de Bayonne et de fixer le tarif des droits de place ci-dessus indiqué.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.